

Audiovisuel: Un président pour trois fauteuils

• Ghazali préside les réseaux des régulateurs francophones et africains

• Campagne électorale, un casse-tête qui sera au cœur de la coopération

DÈS aujourd'hui, la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) prend la présidence du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM). A l'origine, il a été lancé à Ouagadougou en juillet 2007 et compte pour l'instant 11 instances membres. C'est Béatrice Damiba, ayant la double casquette de présidente de l'instance de régulation burkinabée et de celle du Réseau, qui va passer le relais à Ahmed Ghazali, président de la Haca.

Cette passation des pouvoirs sera conclue lors de la 1re conférence des instances de régulation francophones, qui se



Ahmed Ghazali, président de la HACA, assure désormais la présidence du Réseau francophone des régulateurs des médias. Une responsabilité aux enjeux multiples (Ph. Bziouat)

tient du 16 au 17 novembre à Marrakech.

Les 19 et 20 novembre, ce sera autour de la 5e conférence des instances africaines de régulation (CIRCAF) de se réunir. Là aussi, la présidence reviendra au final aux Marocains.

Harmonisation législative, régulation

transfrontalière, diversité culturelle, protection des publics vulnérables... sont autant de questions qui taraudent les régulateurs audiovisuels. Un pays comme la France, dont l'Autorité de régulation a été créée en 1989, peine encore à assurer une pleine représentativité de la diversité française. C'est du moins le constat de son président, Michel Boyon. Diversité culturelle, voilà une notion qui «ne se limite pas aux origines. Mais s'étend aussi au sexe, aux catégories socioprofessionnelles, aux handicapés», nuance-t-il. Dans une étude récente, le CSA -régulateur français- a conclu que «les ouvriers qui composent 23% de la population active sont représentés par les programmes avec à peine 2%». Les femmes et les per-

sonnes aux besoins spécifiques occupent une place relativement mineure dans les écrans.

Au Burundi, ce sont plutôt les moyens de monitoring qui manquent. Ce qui revient à dire que son conseil national de la communication ne dispose pas d'une technologie lui permettant de couvrir l'ensemble du territoire, alors qu'il existe cinq radios communautaires au nord du pays. Contrairement au Maroc, les régulateurs burundais et mauritanien se chargent aussi de réguler le secteur de la presse écrite.

L'enjeu de la régulation audiovisuelle apparaît surtout lors de la campagne électorale. Ses instances ont pour charge d'assurer une répartition du temps d'antenne entre les candidats aux élections. Plusieurs pays africains (Burundi, Côte d'Ivoire ou encore Togo) seront confrontés en 2010 à des échéances électorales. C'est pourquoi la régulation durant une période, aussi sensible politiquement, apparaît d'ores et déjà comme un point central de coopération entre les présidents des instances de régulation francophone. La feuille de route 2010-2012 sera adoptée aujourd'hui 17 novembre.

Une étude réalisée en 2009 par l'Organisation internationale de la francophonie sur «l'état de régulation dans l'espace francophone» recommande par ailleurs «d'étudier la faisabilité d'un dispositif de monitoring à minima» destinés aux campagnes électorales. □

Faiçal FAQUIHI

Royaume du Maroc

anapec

AVIS D'APPEL
D'OFFRES N° 45/2009

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir:

1- Dossier administratif comprenant:
A- la déclaration sur l'honneur;